

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
ACTION SANS RÉUNION
(Mai 2021)**

Résolution PC/Electronique/2021/1

Approbation du Dossier de Préparation du Guyana

Attendu que:

1. Le Comité des Participants (PC), en vertu de la Résolution PC/12/2012/1, a défini l'objectif, la portée, le processus d'évaluation et le processus d'approbation du dossier de préparation (R-Package);
2. Le CP, en vertu de la résolution PC/14/2013/1, a adopté le cadre d'évaluation du R-Package;
3. Le Guyana a: (i) préparé un R-Package, (ii) mis en place un processus national d'auto-évaluation multipartite, à l'aide du cadre d'évaluation du R Package et (iii) fourni les informations pour chacune des neuf sous-composantes du cadre d'évaluation du R-Package, conformément à la Résolution PC/14/2013/1;
4. Un expert du Groupe consultatif technique (TAP) et la Banque interaméricaine de développement (BID) mondiale ont examiné le processus national d'auto-évaluation multipartite mis en place par le Guyana et les informations soumises par le Guyana;
5. Le CP reconnaît les efforts considérables déployés par le Guyana et les progrès de préparation du Guyana réalisés à ce jour;
6. La section 6.02 du règlement intérieur du CP autorise l'équipe de gestion du FCPF (FMT) à déterminer que certaines mesures requises ou autorisées devant être prises lors d'une réunion du CP puissent l'être sans réunion par des moyens électroniques sur une base de non-objection, conformément aux procédures énoncées dans les sections 6.03 à 6.05 du règlement intérieur du CP (procédure de non-objection) ; et
7. La FMT a déterminé que la décision d'approuver le R-Package du Guyana sera examinée sans réunion à la suite de la procédure de non-objection.

Le Comité des Participants

1. Décide d'approuver le R-Package du Guyana;
2. Encourage le Guyana à poursuivre son processus de préparation, notamment par la mise en œuvre de son programme de travail, et à prendre en compte les questions soulevées par l'expert du TAP et la BID (énumérées dans l'annexe à la présente résolution); et
3. Demande au Guyana de faire rapport au CP sur son processus de préparation continue et sa progression, y compris la mise en œuvre de son programme de travail, conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et aux rapports périodiques établis dans le Cadre de Suivi et d'Évaluation. Le cas échéant, le Guyane est prié d'inclure des informations sur la manière dont il a pris en compte les problèmes identifiés au paragraphe 2 ci-dessus dans le présent rapport régulier.

ANNEXE

Mise au point

- La Banque interaméricaine de développement (BID) félicite le gouvernement du Guyana pour l'élaboration de son dossier de préparation et s'est engagé à soutenir le pays dans la programmation de ce domaine thématique.
- Le R-package est pleinement aligné sur la stratégie du groupe de la BID pour le Guyana (2017 - 2021), en particulier concernant les thèmes transversaux du changement climatique, du genre et de la diversité.
- Le groupe de la BID est d'accord avec les opinions émanant du rapport d'auto-évaluation et d'examen du comité consultatif technique (TAP) sur le dossier de préparation soumis par le Guyana. Plus précisément, le pays a fait des progrès significatifs dans la préparation à la REDD+, a franchi des étapes importantes telles que le niveau d'émissions de référence et le système de surveillance des forêts, les systèmes de surveillance des forêts et des sauvegardes, les options de stratégie REDD+ et a avancé dans les options de stratégie REDD+, l'EESS et le CGES.
- La BID encourage le gouvernement à surmonter les contraintes existantes liées à (i) la coordination interinstitutionnelle des activités REDD+, (ii) la communication avec les parties prenantes, en particulier les communautés autochtones, (iii) la sensibilisation des parties prenantes et la connaissance de la REDD+ et de ses progrès, et (iv) la nécessité de renforcer le suivi, l'établissement de rapports et le partage d'informations, les dispositions institutionnelles et les capacités locales. La REDD+ doit continuer à faire partie intégrante de la vision du développement du Guyana, où un système national intersectoriel de planification de l'utilisation des terres régira l'utilisation des zones forestières, des services et des produits.
- Alors que le gouvernement du Guyana met en œuvre son plan de travail REDD+, un accent particulier doit être mis sur l'élaboration d'un programme de communication solide afin de diffuser les informations relatives à la REDD+ et à ses avantages et améliorer la compréhension générale parmi la population des concepts, principes et mesures REDD+ complexes. Actuellement, une plate-forme sur laquelle on peut s'appuyer est en place, en particulier compte tenu du travail de traduction du matériel REDD+ dans les langues locales. Il est suggéré que cette plate-forme soit élargie à l'avenir.
- En se préparant à déployer les activités basées sur les projets REDD+, les agences de mise en œuvre et les décideurs du Guyana devraient renforcer les cadres de gouvernance existants. La mise en œuvre efficace des aspects critiques de la stratégie REDD+, tels que les mécanismes/plans de partage des avantages, les droits aux ressources naturelles et la participation inclusive, repose sur des conditions politiques, institutionnelles et réglementaires solides. Toute lacune identifiée dans ces conditions, comme par exemple la création de l'entité de vendeur multipartite (MSE), doit être comblée dès que possible.